

ESTA

Electronic System for Travel Authorization

Les ressortissants français qui se rendent aux Etats-Unis par la voie aérienne ou maritime et qui bénéficient du régime d'exemption de visa (pour un séjour touristique ou d'affaires n'excédant pas 90 jours) doivent obligatoirement solliciter, via Internet, avant leur départ **une autorisation électronique de voyage ESTA** (Electronic System for Travel Authorization).

Depuis le 8 septembre 2010, l'ESTA est obligatoire et payante : les voyageurs doivent s'acquitter d'un montant fixé à **21\$** par les autorités américaines. (Paiement en ligne par carte bancaire).

L'autorisation ESTA doit être obtenue sur le site Internet <https://esta.cbp.dhs.gov/> seul site habilité par les autorités américaines.

L'autorisation ESTA est valable 2 ans à compter de sa date de validation.

L'autorisation est valable 2 ans à compter de la date de délivrance, mais doit être renouvelée en cas de changement de situation (nom, prénom, sexe, nationalité, nouveau passeport) ou si la date de validité du passeport est inférieure à ce délai de 2 ans. Pour tout nouveau voyage pendant la période de validité de l'autorisation il conviendra de voyager avec le passeport déclaré sur le formulaire ESTA.

Important:

La législation américaine n'exige pas que le voyageur présente une version imprimée de L'ESTA validée pour pouvoir voyager.

Toutefois le CIE THALES vous demande d'envoyer une copie de votre ESTA validée en même temps que l'envoi de la copie de votre passeport. Le numéro demandé devra être lisible.

Il est également conseillé d'en conserver une copie dans votre passeport pendant le voyage.

COMMENT EFFECTUER LA DEMANDE D'ESTA ?

Connectez-vous sur le seul site officiel du gouvernement américain : <https://esta.cbp.dhs.gov/>

Munissez-vous de :

- Votre Passeport valide.
- Une Carte de crédit valide (MasterCard, VISA, American Express et Discover (JCB, Diners Club)) pour payer 14 dollars par demande.

La démarche comprend 5 étapes.

Etape 1 : Remplir votre demande

Munissez-vous de votre passeport et répondez à toutes **les questions obligatoires qui sont identifiées par un astérisque rouge.**

Si vous ne savez pas comment répondre, cliquez sur les points d'interrogation qui expliquent précisément comment remplir les champs.

Saisie des noms et prénoms :

1) Nom de famille :

Tapez votre nom de famille tel qu'il figure sur les 2 lignes de texte au bas de la page 4 (page de la photo).
Si vous avez un nom de famille composé, veuillez saisir les deux noms à l'identique de la ligne de texte au bas de la page 4.

Exemple :

P< FRA **NOM 1< NOM 2<< PRENOM**

Les femmes mariées doivent remplir l'ESTA avec leur nom de jeune fille.

2) Prénom

Tapez uniquement votre premier prénom dans ce champ. N'incluez pas vos autres prénoms.

Saisie du point de contact aux Etats Unis :

Cette rubrique est obligatoire car elle est marquée par l'astérisque rouge :

Cela implique que vous devez saisir une information mais pas nécessairement une réponse précise.

Si vous ne connaissez pas l'adresse de votre point de contact / de votre hôtel vous pouvez saisir la réponse « UNKNOWN ».

Si vous ne connaissez pas le numéro de téléphone, vous pouvez saisir « 00000 ».

La rubrique « **Adresse durant votre séjour aux Etats-Unis** » est facultative : il n'y a pas d'astérisque rouge pour cette rubrique.

Etape 2 : Soumettre votre demande

Vérifiez l'exactitude de vos réponses. Pour procéder à des corrections, revenez à la demande en sélectionnant la touche Précédent.

Etape 3 : Consigner votre numéro de dossier

Après avoir enregistré votre demande, le système vous fournira un numéro de dossier. **Notez ce numéro de dossier pour mémoire.** Vous en aurez besoin pour consulter votre dossier ultérieurement, effectuer des corrections ou le mettre à jour.

Etape 4 : Effectuer le paiement

Entrez vos informations de carte de crédit pour le paiement des frais liés à la loi sur la Promotion de Voyage 2009

Remarque : La CBP (Customs and Border Protection c'est-à-dire les Services d'Immigrations Américains) n'est pas responsable des frais supplémentaires qui peuvent être facturés par votre compagnie de carte de crédit pour la transaction.

Etape 5 : Vérifier le statut de votre demande

Vous ne recevrez pas de mail de confirmation. Pour vérifier le statut de votre demande vous devrez vous reconnecter sur le site et choisir la rubrique « VERIFIER LA DEMANDE EXISTANTE »

Dans la plupart des cas, le système électronique d'autorisation de voyage fournit une réponse immédiate. Dans certains cas, un délai de 72 heures peut être nécessaire.

Dans le cas où vous recevez une réponse d'autorisation en instance, des informations vous permettant de vérifier le statut de la demande vous seront données.

Un dossier en instance pourra recevoir trois réponses possibles :

- **Autorisation accordée :**
Votre autorisation de voyage a été accordée et vous êtes autorisé(e) à vous rendre aux Etats-Unis dans le cadre du Programme d'Exemption de Visa. Le système affiche la confirmation de l'approbation de la demande et un reçu de paiement indiquant le montant débité sur votre carte de crédit. Cette réponse ne garantit pas votre admission aux Etats-Unis, la décision finale étant prise au poste frontière par un agent d'immigration.

Vous devez imprimer la réponse en choisissant le bouton « imprimer la demande » ce qui permet d'imprimer la totalité du formulaire.
 - ⇒ **Imprimez 2 exemplaires du dossier validé avec le N° de dossier visible :**
 - Un exemplaire à envoyer au CIE THALES
 - Un exemplaire à conserver dans le passeport pendant la durée du voyage.
- **Voyage non autorisé :** vous n'êtes pas autorisé(e) à voyager dans le cadre du Programme d'Exemption de Visa. Vous pourrez éventuellement solliciter un visa auprès du Département d'Etat américain. Consultez le site du Département d'Etat américain à l'adresse www.travel.state.gov pour le détail de la procédure. Ce refus ne vous interdit pas l'admission sur le territoire américain mais vous exclut du bénéfice du Programme d'Exemption de Visa. Le système affiche un reçu de paiement indiquant le montant débité sur votre carte de crédit pour le traitement de la demande ESTA.
- **Autorisation en instance :** votre autorisation de voyage est actuellement à l'étude, parce qu'il n'a pas été possible de fournir une décision immédiate. Cette réponse n'est pas le signe d'un avis défavorable. Une décision sera disponible dans les 72 heures. Consultez de nouveau ce site et sélectionnez Mettre à jour ou Vérifier le statut d'Autorisation Préalablement soumis au voyage aux États-Unis. Le numéro de dossier, le numéro de passeport et la date de naissance sont nécessaires pour accéder à votre demande.